



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT  
- Délibération n° 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2023-62  
DU JEUDI 31 AOÛT 2023

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Objet de la décision** : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Avenant n° 3 à la convention d'utilisation précaire de l'Hôtel d'entreprises Centre Tarn avec l'Association EMPLOI 81

Monsieur Charles MOREAU, Président de l'Association EMPLOI 81, qui œuvre pour un retour à l'emploi durable, a saisi les services de la Communauté de Communes afin de maintenir l'activité de l'association au sein de l'Hôtel d'entreprises Centre Tarn.

Afin de répondre favorablement à la sollicitation de Monsieur MOREAU, il est proposé de prolonger de manière dérogatoire et exceptionnelle l'autorisation d'utilisation pour une durée de 12 mois.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 correspondant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT  
Jean-Luc CANTALOUBE

  
Communauté  
de Communes  
Centre Tarn